

au bill C-4 modifiant la loi sur les corporations, et qui a été distribuée exclusivement aux membres du caucus libéral?

Des voix: Oh, oh.

L'hon. R. Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Il va falloir que j'examine cela, monsieur l'Orateur. Mes fonctionnaires ont effectivement préparé un ensemble de documents à l'intention des représentants provinciaux réunis aujourd'hui à Ottawa et qui ont parlé hier du bill C-4. Je vais voir si d'autres renseignements ont été communiqués.

M. Bell: Je demande au ministre de vérifier si des membres du caucus libéral ont reçu des exemplaires qui auraient pu être distribués à tous les membres de la Chambre des communes.

L'hon. M. Basford: Nous serions enchantés que le député traverse la Chambre afin d'être renseigné. Nous, du gouvernement, nous occupons de renseigner les membres de notre caucus sur ce que fait le gouvernement.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je regrette de signaler aux députés que la période des questions est close depuis quelques minutes. Je suis désolé que des députés n'aient pas eu la parole aujourd'hui.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement ou je pose la question de privilège, comme Votre Honneur le voudra. Je signale, en toute déférence, que la déclaration du ministre de la Consommation et des Corporations était regrettable. Que l'appareil du parti à la Chambre fournisse aux membres du caucus des renseignements pour instruire les honorables vis-à-vis, je le veux bien. Mais que des fonctionnaires émargeant au Trésor public servent les membres d'un seul parti, c'est tout autre chose.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Hees: J'invoque le Règlement...

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député de Prince Edward-Hastings veut-il, lui aussi, invoquer le Règlement?

L'hon. M. Hees: Oui, monsieur l'Orateur. J'ai été interrompu tantôt. Je voudrais demander au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration...

M. l'Orateur: A l'ordre. Nous passons à l'ordre du jour.

M. Saltsman: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement...

[M. Bell.]

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Si le député invoque le Règlement, j'espère que c'est à bon escient.

M. Saltsman: J'ai posé une question d'importance primordiale pour mes mandants et je crois l'avoir fait avant que la période des questions soit close. Je me demande, monsieur l'Orateur, si vous permettriez au ministre de me répondre.

M. l'Orateur: Il faudrait le consentement unanime parce que la période des questions a expiré il y a cinq minutes. J'ai essayé d'être exceptionnellement équitable en autorisant les députés à poser des questions au-delà de la durée permise. Mais comme la période des questions s'est terminée il y a cinq minutes, je crois que nous devrions passer aux travaux de la Chambre.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LE CANADIEN NATIONAL ET AIR CANADA

LES DÉPENSES D'ÉTABLISSEMENT ET LA GARANTIE DE CERTAINES VALEURS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 3 décembre, de la motion de l'honorable M. Gray: Que le bill C-7, autorisant la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des chemins de fer Nationaux du Canada et d'Air Canada depuis le 1^{er} janvier 1969 jusqu'au 30 juin 1970, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada et de certaines débentures qu'émettra Air Canada, soit lu pour la 2^e fois et envoyé au comité permanent des transports et des communications, et de l'amendement de M. Peters (page 1578).

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, juste avant l'ajournement hier soir, je présentais une motion demandant de renvoyer le projet de loi à six mois. Je l'ai fait pour une raison bien précise. Le financement du Canadien National me déconcerte, comme la plupart des Canadiens sans doute. C'est probablement le cas aussi de certains ministres et autres ministériels car, lorsqu'on examine le bilan du CN, on constate que sa dette est tout aussi importante actuellement que le jour où il a été constitué. Nous ne versons qu'un intérêt symbolique. Au fil des ans, le